

Réunion du Conseil Municipal
Du 22 septembre 2015 à 20h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 22 septembre 2015 à la Mairie sur convocation en date du 14/09/2015 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. PATAUD, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme LAURENT, Mme RIVAUD, Mme DEXET, Mme GUINEBERT, Mme ILAHA-ITEMA.

Procuration : Mme CHAULET à Mme MORANGE

Ouverture de la séance à 20h30.

M. BLOND explique que suite aux diverses remarques faites sur la rédaction des PV de séance, ceux-ci seront désormais dressés par le secrétaire de séance comme prévu dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 27/07/15. Après discussion, le PV de la séance du 27/07/2015 est approuvé par 12 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. PATAUD et Mme ILAHA-ITEMA)

M. SOURY est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations et concernant :

- divers loyers
- le renouvellement de la convention fourrière et de la convention avec Ciné plus
- les modifications de la régie de recette des animations et manifestations
- le marché de travaux pour le remplacement des menuiseries des deux logements de l'Avenue Jean Moulin

Dossiers 1 & 4 : Commerce La Borie avenants n°1 lots 2 ; 3 ; 4 avenant n°2 lot 5

M. le Maire présente à l'Assemblée différents avenants relatifs aux travaux d'aménagement du commerce à La Borie :

Lot 2 : Charpente couverture

Avenant 1 : **+ 2 978,95€**

Concerne : charpente et couverture des garages

Montant du marché : 38 949,19€ HT

Avenant 1 : 2 978,95€ HT

Nouveau montant du marché : **41 928,14€ HT**

Lot 3 : Métallerie

Avenant 1 : **+ 2 911,00€**

Concerne : fournitures de volets roulants et déplacement d'une porte coulissante

Montant du marché : 23 299,00€ HT

Avenant 1 : 2 911,00€ HT

Nouveau montant du marché : **26 210,00€ HT**

Lot 4 : Menuiseries alu

Avenant 1 : **+ 6 431,00€**

Concerne : menuiseries sur le pignon droit + fenêtres dans le grenier

Montant du marché : 11 444,00€ HT

Avenant 1 : 6 431,00€ HT

Nouveau montant du marché : **17 875,00€ HT**

Lot 5 : Menuiseries bois

Avenant 2 : **+ 425,00€**

Concerne : fourniture et pose d'une porte coupe-feu

Montant du marché : 3 063,85€ HT

Avenant 1 : 145,14€ HT

Avenant 2 : 425,00€ HT

Nouveau montant du marché : **3 633,99€ HT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants proposés.

Dossier 5 : Programmation 2016 : subvention Ave Pasteur

M. le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée en mai 2015 par les bureaux d'études SOCAMA INGENIERIE et VENT 2 TERRE.

L'estimation de la dépense est de 190 620€ HT :

- Aménagement voirie : 95 000€
- EU et EP : 81 500€
- Maîtrise d'œuvre : 8 825€
- Imprévus et frais divers : 5 295€

Il explique que des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux travaux de réaménagement de l'Avenue Pasteur et autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Dossier 6 : Programmation 2016 : Aménagement terrain La Borie

M. le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée en février 2014 par les bureaux d'études SOCAMA INGENIERIE et VENT 2 TERRE.

L'estimation de la dépense est de 317 600€ HT :

- Aménagement voirie : 215 000€
- EU et EP : 74 000€
- Maîtrise d'œuvre et frais divers : 28 600€

Il explique que des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il précise qu'avant tout ce sont des demandes de subventions pour la création d'une nouvelle voie et la mise en place des différents réseaux, le plan initial devant être modifié ne serait-ce que pour le changement d'implantation de la pharmacie. S'ensuit une discussion sur l'avancement du projet de la maison de santé pluridisciplinaire et le lieu d'implantation du projet d'une station d'essence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de création d'une voie sur le terrain de La Borie et autorise le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Dossier 7 : Redevance assainissement 2016

M. le Maire rappelle que les tarifs sont inchangés depuis 2013 :

Part fixe (sur les abonnements) : 15,76€ ; part proportionnelle (sur les consommations) : 0,8579€

Il propose à l'Assemblée de ne pas les modifier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement 2016 à 15,76€ pour la part fixe et à 0,8579€ pour la part proportionnelle.

Dossier 8 : Convention Hygiène des locaux avec la Maison de retraite

M. le Maire explique que cette convention confiée à la Résidence les Pins la mission de formation, d'expertise et de contrôle de l'entretien des locaux communaux, considérant la compétence de l'équipe du service d'hygiène des locaux de la Maison de Retraite.

La dépense s'élève à 114€ TTC/mois pour une journée d'intervention par quinzaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention.

Dossier 9 : Changement d'adresse du siège du Syndicat mixte Vienne-Gorre

M. le Maire explique que depuis le 01/08/2015, le siège du Syndicat mixte Vienne-Gorre est au 7 Avenue Jean Moulin. Par délibération du 09/06/2015, le Syndicat avait autorisé le changement d'adresse. La sous-Préfecture demande à ce que toutes les communes et communautés de communes membres du SMVG délibèrent sur ce déménagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification de l'adresse du siège du Syndicat mixte Vienne-Gorre.

Questions diverses :

- M. BLOND explique que M. GARREAU assiste à une réunion à la Préfecture pour l'accueil de réfugiés. Il explique que la Commune dispose de locaux actuellement vides qui peuvent être mis à la disposition de ces personnes. M. PATAUD le remercie de cette proposition qu'il pensait soumettre également.
- M. PATAUD parle du mauvais état de la Route de Puy d'Eau. M. Blond lui dit qu'il a vérifié que cette route appartenait bien à la Commune depuis l'échange de voies avec le Département, ce qui est le cas. Il informe qu'il va demander le transfert de cette voie à la Communauté de Communes.
- M. PATAUD qu'au village de La Côte, il faudrait buser le long du mur de M. LACOTTE. M. CHALARD lui répond qu'il a contacté les services de la CCVG car c'est une route transférée.
- M. GERMOND évoque la situation du Comité des Fêtes.
- M. GERMOND donne des informations sur le dossier de fusion des communautés de communes.

Fin de la séance 22h10.